

L'HINDOUISME

par André Couture, professeur associé à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval, Québec, Canada

1. Considérations préliminaires à propos de l'hindouisme

Pour permettre au lecteur de s'y retrouver, voici quelques considérations préliminaires sur le nombre de ceux qui s'identifient comme hindous, sur l'hindouisme en général et sur la conception du corps liée à cette religion.

Quelques statistiques

Selon la compilation la plus récente faite par le Centre de recherche Pew, l'Inde, avec ses 973 500 000 d'hindous, contient la très grande majorité de ceux qui se déclarent hindous, soit 94,3%. On en retrouve également 24 170 000 au Népal et 13 520 000 au Bangladesh.¹ L'Enquête nationale auprès des ménages du Canada de 2011 de Statistique Canada donne les chiffres suivants : au Canada, 497 960 hindous (soit 1,5% de la population) ; au Québec, 33 540 (0,5%) ; et dans la région de Québec, 360 individus (0,05%).

Tableau comparatif simplifié concernant le Canada

	nombre en 1991	%	nombre en 2001	%	nombre en 2011	%
Québec	14 120	0,2	24 530	0,3	33 540	0,5
Ontario	106 705	1,1	217 560	1,9	366 720	2,9
Colombie-Britannique	18 145	0,6	31 495	0,8	45 790	1,1
Canada	157 015	0,6	297 200	1,0	497 960	1,5

Quelques mots sur l'hindouisme en général

Le mot 'hindouisme'. Contrairement à d'autres religions qui donnent l'impression d'avoir des croyances et des pratiques homogènes, le seul constat possible dans le cas de l'hindouisme en est un de grande diversité. Le mot « hindouisme » a commencé à être utilisé à l'intérieur de

¹ Ces statistiques proviennent du site du cours à distance sur l'hindouisme (SCR-2102, plateforme ENA, Module 1) de la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval (accessible uniquement par l'intermédiaire de la plateforme MonPortail). Vous trouverez des renseignements plus détaillés dans le dossier « Quand les chiffres parlent de religion. Quelques données statistiques sur l'état des religions dans le monde, au Canada et au Québec » sur le site du CROIR à l'adresse suivante : <https://croir.ulaval.ca/wp-content/uploads/2015/10/Quand-les-chiffres-parlent-de-religion.pdf> Vous y trouverez dans le même document les références au Pew Centre (<http://www.pewforum.org/>) et à Statistique Canada.

discussions entre Occidentaux et Indiens, en gros à partir des années 1780. De même que l'on parlait en français ou en anglais de « christianisme » par exemple, on a inventé une série de termes en -isme, jugés commodes pour désigner des religions comme le bouddhisme, le jaïnisme, l'hindouisme. Alors que le mot 'christianisme' désignait clairement la religion du Christ, le mot 'bouddhisme' la religion du Bouddha, 'jaïnisme' la religion du Jina (un sage ayant vécu sensiblement à la même époque que le Bouddha), dans le cas de l'hindouisme, on hésite avec raison. Le mot 'hindu' fait plutôt référence à un grand fleuve, l'Indus, que l'on appelle en sanskrit *sindhu*, en persan *hindû*, et dont les anciens Grecs parlaient comme de l'*indos*. Le même mot, ou un mot dérivé, désignait également la région de ce grand fleuve, c'est-à-dire le pays s'étendant à l'est de ce fleuve et que l'on appelait en ancien grec *India*. On voit tout de suite que l'hindouisme est d'abord la religion d'un grand territoire, et non pas une religion qui s'inspirerait des enseignements d'un unique grand sage. Les croyances et les pratiques que l'on désigne sous le terme apparemment simple d'« hindouisme » sont donc aussi diversifiées que tout ce que l'on peut trouver sur le grand territoire de l'Inde, à l'exception de certaines autres religions qui existent également dans ce pays et qui portent déjà des noms spécifiques comme l'islam, le christianisme, le bouddhisme, le jaïnisme, le sikhisme. Il y a également les religions des communautés tribales (les *âdivâsî*) qui sont environ 100 millions et qui conservent souvent leurs coutumes propres plutôt que d'adhérer aux grandes divinités et pratiques de l'hindouisme.

Une religion complexe. Tout en simplifiant beaucoup, on peut distinguer deux grandes formes d'hindouisme : l'hindouisme de caste (*jâti*), qui consiste à suivre sans trop se poser de questions les croyances et les pratiques du groupe social dans laquelle on est né ; et l'hindouisme de sectes (*sampradâya*), qui est celui de ceux et celles qui choisissent d'adhérer à l'enseignement d'un grand maître qu'ils considèrent comme leur gourou. Les *jâti*, ce sont littéralement des « naissances », des groupes de gens qui partagent la même naissance, donc les mêmes ancêtres. Ces personnes ont généralement la même façon de se nourrir, la même façon de gagner leur vie (ce qui est moins vrai aujourd'hui), des tâches qui toutefois les marquent et leur confèrent aux yeux des autres personnes une certaine pureté ou une certaine impureté ; elles ont également des croyances et des pratiques semblables au plan religieux. Par exemple, les *jâti* de brahmanes sont traditionnellement vouées à la conservation de la tradition, elles sont végétariennes et sont considérées comme pures ; il y a aussi des *jâti* réputées impures (celle des travailleurs du cuir, des éboueurs, etc.) qui sont au bas de la société parce que la tâche qui est la leur est réputée impure (ces gens travaillent par exemple la peau d'animaux morts ou ramassent les déchets) et qui mangent de la viande ; et entre ces deux extrêmes, il existe diverses autres castes au statut variable. Si l'on calcule qu'il peut y avoir entre 20 et 30 *jâti* dans un village, on devine tout de suite la complexité de la société hindoue, et par voie de conséquence de la façon de vivre la religion. Toutes ces personnes ont en commun d'offrir des offrandes de nourriture à des divinités qui varient avec la caste et d'espérer renaître au terme de leur vie dans une caste meilleure en se rapprochant ainsi d'une possibilité d'arriver à se libérer du cycle des renaissances. Il y a également en Inde beaucoup de sectes (les *sampradâya*, le mot n'est pas du tout négatif) qui se sont constituées à partir de l'enseignement d'un maître, et qui réunissent des laïcs qui comprennent l'importance du renoncement et de la libération spirituelle mais ne sont pas encore prêts à tout quitter pour enfin échapper aux renaissances, et des renonçants qui vivent à l'écart de

la société, soit dans une errance qui leur permet de parcourir les lieux de pèlerinage, soit en demeurant dans des ermitages ou âshram où ils mènent une vie d'ascèse et de méditation qui les prépare à l'expérience ultime.

On peut ajouter à cela qu'il y a une tendance qui s'affirme depuis plus d'un siècle, en particulier chez les hindous éduqués, qui parlent anglais et sont influencés par des courants spirituels innovants, à se réclamer d'une forme d'hindouisme simplifié et censément universel susceptible de faire concurrence aux autres grandes religions du monde. C'est souvent cette dernière forme d'hindouisme que pratiquent les hindous qui s'installent en Occident et se retrouvent dans nos hôpitaux.

Importance de consulter, le cas échéant, le responsable de la famille. Les remarques que je viens de faire suffisent à faire comprendre la complexité de l'hindouisme. Retenons de cela qu'il vaut mieux ne pas tenter d'improviser, se montrer ouvert à des croyances et des pratiques que l'on ne comprendra pas toujours, assurer l'entourage du patient de la meilleure collaboration possible du personnel de l'hôpital, et demander simplement des informations sur ce que le patient souhaite. On peut ajouter, et cela vaut pour toutes les questions qui seront traitées ici, que l'individu hindou a une conscience aiguë de faire partie intégrante d'une grande famille, également d'une caste. Sauf cas extrême, cet individu ne sera normalement pas laissé seul à l'hôpital, mais il voudra discuter de chaque décision qu'il doit prendre avec les siens qui seront toujours là pour lui apporter tout le support nécessaire, éventuellement le nourrir. En autant que possible, on peut être sûr qu'une personne responsable, pouvant s'exprimer en anglais ou en français, viendra au chevet du patient, et c'est à elle qu'il faudra s'adresser si celui-ci s'avère incapable de le faire lui-même.²

Une certaine conception du corps

Étant donné la complexité même de l'hindouisme, il est toujours difficile de généraliser en ce domaine. S'il est une chose sur laquelle les hindous sont d'accord, c'est que le corps physique (qui est fait de terre, d'eau, de feu, de vent et d'espace) et le corps psychique (qui comprend le mental, la mémoire, l'intelligence, mais également les résidus d'actes passés qui se déposent dans le mental et influencent la vie présente) sont des corps faits de matière (grossière ou subtile) qui existent ensemble dans l'individu humain. En effet, une des caractéristiques de la conception de la vie dans les religions apparues en Asie du Sud est de penser qu'un nouvel enfant naît avec un corps qui lui vient de ses parents mais également avec des dispositions qui lui viennent d'actions d'individus qui l'ont précédé et qui ont laissé en lui des traces. Ce nouvel être arrive à la vie avec des désirs qui s'affirment en lui mais il reste malgré tout en mesure d'user de sa volonté éclairée pour diriger sa vie.

Les traités de médecine traditionnelle (Âyurveda et Siddha) distinguent également trois substances organiques (*dhātu*), soit le souffle, la bile et le phlegme, dont les déséquilibres passagers servent à expliquer les diverses altérations ou troubles des corps physique et psychique.

² Il faudra également se rappeler que, de façon générale, les femmes se sentiront plus à l'aise et plus libres de s'exprimer avec des femmes médecins. Ces questions délicates sont très bien expliquées dans Harold Coward, « South Asian Approaches to Health Care Ethics », chap. 18 de R. E. Ashcroft, A. Dawson, H. Draper et J. R. McMillan (ed.), *Principles of Health Care Ethics*, Second Edition, John Wiley & Sons, 2007, p. 137.

Quand le principe spirituel (appelé *âtman*, *purusha*, etc.) s'échappe du corps à la mort, il transporte avec lui le corps subtil de la personne décédée qui comprend les traces laissées par les actions de sa vie et celles d'actions antérieures accomplies lors d'existences précédentes, pour ensuite se joindre à un nouvel embryon en train de se développer dans un utérus. Le principe spirituel ne doit pas être confondu avec le corps psychique, bien que l'ignorance humaine fasse en sorte qu'il peut ne pas être reconnu en tant que tel. On pense souvent qu'un travail spécifique sur le corps, ce qui comprend des postures appropriées et le contrôle de la respiration, permet d'agir sur les zones profondes de la personne, d'apaiser le psychisme naturellement porté à s'agiter en tous sens et de l'ouvrir, pour ainsi dire, pour faire apparaître le véritable Soi. Ce travail spirituel, qui relève des écoles de yoga, n'est pas l'apanage de Monsieur ou Madame tout le monde : il nécessite une grande maturité spirituelle. Il faut ajouter que, pour ainsi parvenir à se libérer des renaissances, plusieurs traditions de yoga demandent à l'adepte de superposer sur son corps le long de la colonne vertébrale un « corps imaginé (*parikalpita*) », balisé de bas en haut par des cercles de divinités (*cakra* / écrit souvent 'chakra') ou des lotus (*padma*) qui jouent des rôles symboliques et s'interprètent différemment selon les écoles. En dépit du fait que des traditions ésotériques occidentales (parfois suivies par certains hindous) ont parfois substantialisé ces images et leur ont même conféré une réalité physiologique, il faut insister sur le fait que les interprètes les plus autorisés de ces traditions connaissent très bien le caractère factice de ces centres et que c'est justement à ce titre qu'ils les utilisent avec profit (par une sorte d'effet placebo).

2. Questions liées à l'intégrité physique

L'amputation d'un membre et la greffe d'organe ne posent ordinairement pas de problèmes qui seraient spécifiques à l'hindou, si l'intervention est jugée absolument nécessaire et a été bien expliquée. Ajoutons à cela que la notion traditionnelle hindoue de corps est moins celle d'un organisme limité et clos sur lui-même que celle d'un organisme poreux, ouvert aux échanges avec l'extérieur et aux transactions de toutes sortes tant avec les dieux, les humains qu'avec les animaux. Dans un contexte culturel où même le dieu Ganesh exhibe une tête d'éléphant, l'hindou ne s'étonne de rien et paraît d'emblée préparé aux greffes que la médecine pourrait lui suggérer.

3. Questions liées à la souffrance

On attribue parfois à l'hindouisme des idées étranges concernant la souffrance. Il est vrai qu'il se trouve des ascètes qui semblent devenus des virtuoses en ce domaine, capables même de dominer la lourdeur de la matière à force de volonté. Ce sont là de très rares exceptions. On peut dire que les traditions religieuses de l'Inde sont unanimes à dénoncer la souffrance et à tenter de trouver des moyens de l'éliminer ou de s'en libérer. Il est possible que l'on juge que cette souffrance est le fruit d'actions malheureuses commises dans des vies antérieures et par conséquent qu'elle est à ce titre momentanément inévitable. Bien que la plupart des hindous croient aux renaissances, ces actes antérieurs ne sont pas les seules raisons admissibles quand il s'agit d'expliquer la souffrance. Certaines personnes se rappelleront des explications classiques de la médecine traditionnelle ou de certains traités de philosophie qui soutiennent qu'en plus d'être liée aux conséquences de ses propres actes, la douleur peut avoir trois autres causes. Selon ces traités, elle

peut avoir une origine purement physique et être due à un déséquilibre des trois substances organiques de base que sont le souffle, la bile et le phlegme. Elle peut être due à des causes externes à la personne elle-même et être à ce titre inéluctable. Elle peut également provenir de l'acharnement d'esprits mauvais (des *bhût*), des forces censées toujours menacer les villageois, comme il arrive que l'on accuse la fatalité (*daiva*, les forces divines ; *vidhi*, un nom de Brahmâ) ou que l'on s'en remette au jeu cruel d'un dieu suprême aveugle aux calamités humaines. Retenons qu'une explication par recours à une unique grande loi de karma relève plutôt d'une interprétation occidentale qui réduit l'hindouisme à quelques grandes lois universelles et ne touche en fait qu'une frange d'hindous très occidentalisés.

Il convient de dire un mot au sujet de l'idée que les religions orientales seraient naturellement fatalistes. Je dirais plutôt que le *fatalisme* relève d'une disposition individuelle et se retrouve à ce titre chez les gens de toutes les religions tout autant que chez les athées ou les agnostiques. Il y a évidemment dans l'hindouisme des personnes qui accusent facilement la fatalité et se contentent de suivre le courant, convaincues qu'il leur est inutile de prendre quelque initiative que ce soit. Par contre, on retrouve aussi dans l'hindouisme des appels à agir et à se prendre en main qui n'empêchent personne d'avoir également foi en une divinité qui peut accorder sa grâce. En témoigne l'aphorisme suivant : « Une antilope ne se précipite pas toute seule dans la gueule du lion endormi ».

4. Questions liées au soulagement d'une souffrance extrême et à l'euthanasie

Aux questions concernant la souffrance viennent se joindre celles du soulagement de la souffrance et de l'euthanasie. La question du soulagement d'une souffrance extrême par une médication appropriée ne devrait pas poser de problème, en dépit du fait que cette médication peut indirectement accélérer la venue de la mort. Il convient de bien expliquer les conséquences de cette décision au patient ou au porte-parole de la famille. Par contre, avec toutes les nuances qui s'imposent, la question de l'euthanasie finit par signifier en contexte hindou qu'un individu s'apprête à raccourcir volontairement la durée de vie qui aurait dû être la sienne en raison de ses actes passés. Certains livres de spiritualité Nouvel Âge pose explicitement la question en discutant de réincarnation et se livrent à une sorte de comptabilité des mérites qui peut devenir à la limite caricaturale. Si je retranche deux années à ma vie, je devrai nécessairement, pour compenser ce manque, renaître dans le corps d'un enfant qui mourra à deux ans... Oublions cette sorte de mathématique simpliste. Ce qui est sûr, c'est que le problème se posera et fera certainement réfléchir l'hindou.

5. Questions liées à l'alimentation

Pour des raisons reliées aux questions de pureté, on ne lésine ordinairement pas avec la nourriture. Les hindous n'en sont pas moins sourcilleux sur ce point en milieu hospitalier. Il est inexact de penser que les hindous sont généralement végétariens. En théorie, l'alimentation varie avec la *jâti*, c'est-à-dire le groupe auquel l'individu se rattache par naissance et auquel il ne peut rien changer. Et même si une personne mange de la viande (du poisson ou du poulet), elle ne mange ordinairement ni bœuf (la vache ayant un statut privilégié en Inde, puisqu'elle représente la terre nourricière) ni porc (dont la viande est considérée impropre à la consommation), sauf

dans le cas des castes dites intouchables. En fait, les interdits alimentaires sont extrêmement variables avec les castes. Il est aussi possible que, dans un contexte occidental, certains individus se montrent beaucoup plus souples et ne se sentent plus liés par ce qu'ils considèrent comme des superstitions dépassées. Mais encore ici, on ne peut rien supposer, surtout pas dans ce cas, et il faut impérativement questionner l'entourage immédiat et respecter de tels interdits. Si l'on est végétarien, on préférera souvent être nourri par la famille plutôt que de risquer d'enfreindre des façons de faire qui se transmettent de génération en génération, comme cela se passe souvent en Inde même où l'on apporte sa propre nourriture au bureau à moins qu'on se la fasse livrer. En effet, le plus souvent, on n'est pas végétarien par décision personnelle ou parce qu'on a entrepris de suivre un régime particulier, mais parce que la tradition à laquelle on se rattache l'impose depuis la nuit des temps, je dirais. L'idée même de manger de la viande provoque des haut-le-cœur chez cette personne qui n'en a jamais mangé. Il est fort possible qu'elle préfère s'abstenir que d'enfreindre ce genre d'interdit.

6. Questions reliées à la naissance

Si l'on consulte les manuels traditionnels ou encore les introductions à l'hindouisme, on se rendra compte que la liste théorique de quarante rites de la vie est ordinairement réduite à seize, et que plusieurs de ces seize rites concernent la femme enceinte et la naissance de l'enfant. C'est dire l'importance que les hindous attachent à la transmission de la vie et, en particulier, au fait d'avoir un ou des fils. Bien que certains mouvements apparus au XIX^e siècle aient tenté de promouvoir l'observance de l'ensemble de ces seize rites, en réalité peu sont régulièrement pratiqués (ils le sont davantage dans les castes supérieures), et peu concernent directement ce qui peut se passer dans un hôpital.

- Le fait qu'une femme enceinte ait un trait avec de la poudre vermillon (*sindura*, poudre en provenance d'un arbre du même nom, bien que la majorité de la poudre trouvée sur le marché soit maintenant à base de produits chimiques) sur la raie médiane de sa chevelure est simplement le signe que cette femme est mariée. Elle n'a plus le droit de se parer ainsi lorsqu'elle devient veuve.

- Le rite de naissance proprement dit (*jâtakarma*), qui se célèbre après la naissance de l'enfant, pourrait éventuellement avoir lieu à l'hôpital si le séjour de la mère s'y prolonge. Traditionnellement, la naissance doit avoir lieu dans une chambre sombre située dans le coin sud-ouest de la maison. Pour faciliter l'accouchement et détendre les muscles de la parturiente, il arrive que les adultes de l'entourage défassent symboliquement des nœuds. Après la naissance, le père souffle à l'oreille de son enfant un nom secret, puis tend l'enfant à la mère. Le père dessine sur la langue du bébé le caractère qui correspond au son OM avec une petite cuillère trempée dans un mélange de miel, de yogourt et de ghî (beurre clarifié). On veut ainsi signifier que le nouveau membre de la famille sera un enfant plein de sagesse et épris de vérité. C'est après cela que l'enfant est baigné dans une eau pure, si possible une eau vive qui symbolise l'eau du Gange.

- Pendant la période qui suit, la mère est réputée impure et doit restée confinée dans la chambre où elle a accouché. Ce qui veut dire qu'elle doit d'abord se reposer, qu'on s'occupe d'elle en tout,

et surtout qu'elle n'a pas le droit de faire la cuisine. Cette période dure une dizaine de jours, après quoi aura lieu la cérémonie de l'imposition du nom de l'enfant (*nâmakarana*).

7. Questions reliées à l'accompagnement des mourants et à la mort³

Alors que la mort d'une personne âgée paraît normale, une mort prématurée sera vécue comme un choc qui demande une explication en termes de karma. En cas de mort « prévisible », la première chose à faire par le personnel infirmier est toujours d'avertir la parenté de cette éventualité ou que l'heure dernière approche. On pourra à cette occasion demander à la famille si elle souhaite prendre certaines dispositions rituelles, comme d'apporter une eau pure (l'eau du Gange, ou une eau vive puisée dans une rivière censément pure) et des feuilles de *tulsî* ou de *vilva*, des plantes réputées pour leur vertu purificatrice, pour les mettre dans la bouche du mourant immédiatement après son dernier soupir. De toute façon, la famille appréciera la délicatesse, mais aussi la franchise du personnel à cet instant.

S'il n'y a personne de la famille, on considère que c'est le devoir de l'infirmier ou de l'infirmière de prévenir le mourant de sa mort éminente en lui disant par exemple que « devant la volonté du Seigneur, il est inutile de résister ». Si la famille les leur a confiées, l'infirmier ou l'infirmière devront également préparer l'eau du Gange et la feuille de *tulsî*, que l'on déposera dans la bouche de la personne immédiatement après son dernier soupir. Les hindous ne s'objectent aucunement à la morphine ou autres drogues du même genre, utilisées de façon préventive. Dans un cas d'état végétatif, la famille ne voudra pas qu'on débranche le mort ; par contre, il est fort possible que la communauté hindoue, elle, le souhaite. Il faudra donc traiter cette situation paradoxale avec tout le doigté qui s'impose. Autre remarque : en Inde, on ne laisserait pas mourir la personne sur son lit, on la déposerait à même le sol, ou sur le plancher. Mais il est peu probable qu'on demande à le faire dans un hôpital.

Une fois la personne morte, on dira à la famille que tel est le désir du Seigneur. Même si la personne a beaucoup souffert, on lui dira en outre que « cette personne est partie vite et sans souffrir », qu'il « faut avoir du courage, etc. ». C'est une façon de consoler la famille, qui n'est nullement dupe, mais une façon que l'on considère propice.

Normalement, après la mort, on enlève les bijoux, on lave le corps, et on revêt le corps de nouveaux vêtements. Cela doit normalement être fait par quelqu'un de la famille. Si la famille savait qu'un des leurs pouvait être présent et aider à ce moment, ce serait sans doute très apprécié, au moins dans certains cas. Mais il est peu probable qu'on le demande expressément.

Il ne semble pas qu'une éventuelle *autopsie* pose de problème. Mais la famille voudra en être clairement informée et voudra disposer du corps dans les plus brefs délais pour procéder aux rites funéraires.⁴

³ Ce paragraphe est tiré en bonne partie d'une conférence que j'ai donnée à l'Hôpital Laval, le 27 novembre 1995, et l'information qui s'y trouve a été vérifiée avec un ami hindou, Monsieur Purushottam Joshi, alors professeur à l'Université Laval.

⁴ On pourra également consulter Shirley Firth, « End-of-life : a Hindu View », *Lancet* 2005, vol. 366, p. 682-686.

